

66 2/3 % de leurs gains hebdomadaires moyens. Trente ans plus tard, le programme (réformé en 1997 et rebaptisé assurance-emploi) ne bénéficie qu'à 43 % des cotisants et ne leur reverse que 55 % de leurs gains. En revanche, de nouveaux programmes tentent de colmater, dans le filet de sécurité sociale, les brèches provoquées par la crise des finances publiques. Au Québec, l'assurance-médicaments et les garderies à 5 \$ par jour font contrepoids aux compressions des années 1990 en Santé et en Éducation.

### Une histoire courte

La conception «institutionnelle» de la sécurité sociale, fondée sur la centralisation, l'universalité et la gratuité des programmes sociaux, est relativement récente au Canada. Elle remonte au rapport de Leonard Marsh au gouvernement fédéral (1943, lui-même influencé par le Britannique William Henry Beveridge), aux recommandations de la Conférence internationale du travail de Philadelphie, en 1944, et à la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'ONU (1948).

Dans l'esprit des législateurs de l'époque, les programmes sociaux les plus significatifs (l'assurance-chômage [1940], les allocations familiales [1944], le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec [1965], le supplément de revenu garanti [fédéral, 1966] et l'assurance-maladie du Québec [1971] relèvent de la justice sociale et constituent ensemble un droit garanti par des lois.

Selon l'universitaire Dennis Guest, auteur d'une *Histoire de la sécurité sociale au*

*Canada* devenue un classique (rééditée en français aux Éditions du Boréal en 1993), les programmes sociaux n'ont pas été adaptés aux années 1970 : récessions, chômage structurel, travail atypique, crise des finances publiques, famille éclatée, nombre croissant de personnes vivant seules. «Notre gouvernement [fédéral] s'est résolument engagé dans une refonte des politiques sociales et économiques qui ne sont pas sans rappeler celles qui avaient cours au XIX<sup>e</sup> siècle», écrit Dennis Guest.

Au XIX<sup>e</sup>, les élites considéraient la pauvreté comme une tare, la conséquence d'un échec personnel (manque de prévoyance) ou d'un défaut de caractère (paresse, refus de travailler). Les démunis ne pouvant compter sur l'aide de leur famille ou de la communauté étaient confiés à des organismes de charité. Cette idéologie refait surface.

«Effectivement, tout un discours aux allures moralisatrices affirme aujourd'hui que c'est un devoir social d'aider en priorité les plus démunis», affirme Pierre Issalys. «On

cible la solidarité [pour] des catégories de gens vulnérables, qui ont certes besoin d'être assistés, mais c'est comme si le problème de la sécurité économique cessait de concerner l'ensemble de la société.» Ce n'est pas la «compassion», leitmotiv des discours du président des États-Unis George W. Bush et du premier ministre du Québec Bernard Landry, qui améliorera comme par magie le sort des travailleurs-ses...

Dans un avis sur l'emploi atypique, en avril dernier, le Conseil permanent de la jeunesse du Québec revendique une révision majeure des lois du travail «afin de mieux appréhender les réalités nouvelles du monde du travail». Mais «le filet de protection sociale ne se limite pas aux lois. Les programmes de protection du revenu en cas de chômage, de maternité et de paternité, d'accidents du travail et de maladies professionnelles, ainsi que les programmes de retraite, doivent être élargis et mieux couvrir les travailleurs qui n'occupent pas un emploi salarié, à temps plein.» □

## Un système à plusieurs vitesses

Le modèle canado-québécois de sécurité sociale protège les revenus des familles en cas de perte d'emploi grâce à l'assurance-emploi, l'indemnisation des actes criminels, des accidents d'auto et de travail, etc. Il dispense une aide de dernier recours pour les ménages dans le besoin (aide sociale, supplément de revenu garanti, allocations familiales, etc.) et garantit un revenu minimal à la retraite (pensions de vieillesse et crédits d'impôt).

Or l'État maintient de nombreux prestataires dans une trappe de la pauvreté : les seuils minimaux des prestations de l'aide de dernier recours (ou aide sociale) demeurent objectivement trop bas, impossible de vivre décemment avec 500 \$ par mois.

Un-e travailleur-se ne jouira donc de conditions de vie décentes, en cas de besoin, que s'il-elle a cotisé à des régimes complémentaires privés (retraite, assurance-vie, maladie et invalidité) ou s'il a pu épargner (régimes enregistrés d'épargne-retraite [REER]). Selon l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personne, environ 5,2 millions de Québécois avaient souscrit pour 453 MM \$ d'assurance-vie à la fin de 1999, dont 194,2 MM \$ par des contrats collectifs.

Sécurité sociale se conjugue avec syndicalisation. En 1995, «78,9 % des travailleurs syndiqués québécois avaient un régime complémentaire de retraite, contre 28,7 % des non-syndiqués», précise Dominique Savoie, conseillère au service de la recherche de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Le portrait de la sécurité sociale des travailleurs-ses autonomes cependant n'est pas totalement noir puisqu'il existe des regroupements de travailleurs-ses indépendants affiliés à des syndicats : professionnels des arts de la scène, journalistes pigistes, infirmières de pratique privée, camionneurs, chauffeurs de taxis, distributeurs en alimentation ainsi que plusieurs professionnels des médecines alternatives (acupuncteurs, naturopathes, ostéopathes, homéopathes).

Par exemple, l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ, affiliée à la CSN) possède une caisse de sécurité pour financer des programmes sociaux (retraite, assurance collective). Les producteurs perçoivent 5 % du cachet de l'artiste et y ajoutent eux-mêmes un autre 5 %, pour cotiser à la caisse de sécurité des arts de la scène. □



### Trois films

**Trois documentaires récents, sur la précarité et sur la place du travail dans nos vies valent le visionnement.**

■ *Dernier appel* de Caroline Martel (Office national du film du Canada), sur la lutte des téléphonistes de Bell en 1999. Cinéma ONF, (514) 496-6887.

■ *L'emploi du temps* de Carole Poliquin (Les Productions ISCA) traite des nouvelles relations entre la société et le travail, (514) 273-9795.

■ *Méchante job* d'Ève Lamont (Les Productions du Rapide-Blanc), portrait d'exilés de la société du travail. 7<sup>e</sup> art Distribution, (514) 523-3094.